

SÉANCE ORDINAIRE  
11 AOÛT 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 AOÛT 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Il est par la suite proposé par :

Monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 juillet 2014 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

**14.08.3. Rapport de la mairesse**

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 15 juillet 2014 au 11 août 2014.

**14.08.4.1.1. Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/07/2014 :	33 885,96 \$
Déboursés direct de juillet 2014 :	77 385,70 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période de juillet 2014, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

Parmi les dépenses d'importance liées aux déboursés directs, on y retrouve le paiement des retenues à la source (14 920,83 \$), le coût du contrat lié aux fondations du garage municipal (30 578,76 \$), le paiement des services publics (électricité et téléphone 6 182,03 \$), l'achat d'un véhicule usagé (4 925,66 \$), cueillette et enfouissement des déchets (16 546,27 \$).

**14.08.4.1.2. Appel d'offres regroupé pour renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et matières recyclables**

Attendu que par sa résolution 14.05.4.4.1., la Municipalité de L'Isle-Verte mandatait la Municipalité de Saint-Épiphanie aux fins de gérer l'appel d'offre regroupant les Municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie et L'Isle-Verte;

Attendu qu'aux fins de détermination du plus bas soumissionnaire, il est convenu que le prix de référence sera le montant inscrit à l'item « Grand Total (prix de la soumission), lequel est constitué de l'addition des montants des contrats des trois municipalités parties à l'appel d'offres pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2018 incluant annuellement 26 collectes d'ordures, 26 collectes de matières recyclables et 1 collecte d'objets volumineux;

Attendu que pour l'année 2014, le nombre de collectes à considérer s'étend du 2 septembre au 31 décembre 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Épiphanie nous a transmis les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres regroupé tel que suit :

Nom du soumissionnaire	Grand total pour les 3 municipalités (taxes incluses)
Gaudreau Environnement inc.	551 061,63 \$
Services Sanitaires A. Deschênes inc.	742 763,88 \$

Attendu que suite à la vérification de la conformité des soumissions, la Municipalité de Saint-Épiphanie nous recommande de retenir l'offre reçue du soumissionnaire Gaudreau Environnement inc. au montant de 551 061,63 \$;

Attendu que l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Épiphanie, trois (3) contrats seront adjugés, soit un par municipalité;

Attendu qu'en vertu de l'attribution au soumissionnaire retenu du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que pour la collecte d'objets volumineux, il en coûterait à la Municipalité de L'Isle-Verte :

	Ordures	Récupération	TPS	TVQ	Total
2014	9 404,17 \$	5 600,14 \$	750,22 \$	1 496,68 \$	17 251,21 \$
2015	28 776,77 \$	17 136,43 \$	2 295,66 \$	4 579,84 \$	52 788,70 \$
2016	29 352,31 \$	17 479,16 \$	2 341,57 \$	4 671,44 \$	53 844,48 \$
2017	29 939,36 \$	17 828,74 \$	2 388,41 \$	4 764,87 \$	54 921,38 \$
2018	30 538,15 \$	18 185,31 \$	2 436,17 \$	4 860,17 \$	56 019,80 \$
<b>Total</b>	<b>128 010,76 \$</b>	<b>76 229,78 \$</b>	<b>10 212,03 \$</b>	<b>20 373,00 \$</b>	<b>234 825,57 \$</b>

En conséquence, il est proposé par, monsieur Robert Legault et adopté unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre du plus bas

soumissionnaire retenue par la Municipalité de Saint-Épiphanie à savoir l'entreprise Gaudreau Environnement inc., et que le coût total du contrat pour la Municipalité de L'Isle-Verte sera de 234 825,57 \$ toutes taxes incluses sous les réserves de l'article 5.4.3. du document d'appel d'offres permettant un ajustement pour la réduction du nombre de collectes des ordures ménagères;

Que ce conseil mandate la mairesse, madame Ursule Thériault, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé aux fins de réalisation de toutes formalités et signatures à découler de l'octroi du présent contrat.

**14.08.4.1.3. Entente contractuelle avec monsieur Daniel Lavoie à titre de contremaître aux travaux publics**

Attendu que monsieur Daniel Lavoie a été soumis à une période d'essai à titre de contremaître municipal;

Attendu que cette période probatoire a été jugé concluante par les membres du conseil municipal et la direction;

Attendu que le comité consultatif de gestion, représenté par mesdames Ursule Thériault et Ginette Caron ainsi que messieurs Robert Legault et Guy Bérubé, a convenu de nouvelles conditions d'emploi avec monsieur Daniel Lavoie tenant compte de ces nouvelles responsabilités;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme monsieur Daniel Lavoie dans ses nouvelles fonctions de contremaître aux travaux publics et ce, rétroactivement, au 4 août 2014. Les nouvelles conditions d'emploi s'appliquant également à compter de cette date. La mairesse et le directeur général sont donc autorisés à signer le contrat de travail faisant état des nouvelles conditions d'emploi de monsieur Lavoie.

**14.08.4.1.4. Entente contractuelle avec monsieur Yvan Charron - mécanicien opérateur**

Attendu que la Municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Yvan Charron à titre de mécanicien opérateur et ce, depuis le 26 mai 2014;

Attendu que le comité consultatif de gestion, conjointement avec monsieur Charron, a convenu de conditions d'emplois et ce, pour une période probatoire d'une année;

Attendu que ces conditions ont reçu l'assentiment de l'ensemble des membres du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la mairesse ainsi que le directeur général à signer le contrat de travail stipulant les modalités d'emploi liant monsieur Charron et la municipalité.

**14.08.4.1.5. Processus de sélection au poste de directeur administratif adjoint**

Attendu le travail réalisé par les membres du comité consultatif de gestion à l'égard du processus d'embauche aux fins de combler le poste de directeur(trice) administratif(ve) adjoint(e);

Attendu que lors de la rencontre de ce comité, le 7 août dernier, a été convenu d'un calendrier d'actions à être réalisées pour mener à terme ce processus;

Attendu qu'il est de mise que les membres du conseil municipal s'entendent sur les modalités qu'implique ce processus dont la formation d'un jury de sélection;

Attendu que les membres du comité consultatif de gestion proposent de s'acquitter de l'ensemble du processus de sélection et d'en soumettre ses recommandations au conseil municipal;

Attendu que certains membres du conseil municipal souhaitent opportun à ce que l'ensemble des membres du conseil municipal soit partie prenante à tout le processus de sélection;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que l'ensemble des membres du conseil aient l'opportunité de prendre part au processus de sélection, auquel s'adjoindra la direction générale ainsi qu'un représentant de la firme comptable Mallette.

#### 14.08.4.1.6.

##### **Dépôt pour adoption d'une structure opérationnelle**

Attendu qu'est déposée au conseil municipal un document s'intitulant « Structure opérationnelle » définissant les nouvelles orientations ainsi que les modalités de travail auxquelles entend souscrire les membres du conseil ainsi que sa direction;

Attendu qu'un organigramme permet de mieux saisir les niveaux hiérarchiques d'où découle une saine gestion administrative et décisionnelle;

Attendu que la structure proposée décrit également les divers comités consultatifs qui auront à alimenter de leurs analyses le conseil municipal en regard à différentes sphères d'activités dont :

- Comité consultatif de gestion
- Comité de sécurité incendie et sécurité civile
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité consultatif de loisir, de vie communautaire et de culture
- Comité de voirie et travaux publics - aqueduc et égouts

Attendu que le travail des responsables de ces divers comités devra se refléter activement pas la tenue de séances de travail planifiées auxquels devra s'en suivre des rapports et recommandations à être soumis aux membres du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte adopte cette nouvelle structure opérationnelle et en assure la mise en application.

#### 14.08.4.1.7.

##### **Colloque annuel de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le directeur général de la municipalité à prendre part au colloque annuel de l'association des

directeurs municipaux qui se déroulera à Saint-Épiphane le 11 septembre 2014. En occurrence, la municipalité en assumera les frais d'inscriptions (60 \$) ainsi que les frais de déplacements

**14.08.4.2.1. Demande d'autorisation de l'entreprise Construction B.M.L. aux fins d'exploitation d'une sablière**

Attendu la demande de l'entreprise Construction B.M.L. inc. visant le renouvellement d'une autorisation d'exploiter une sablière sur le lot 429-P dont elle est propriétaire;

Attendu qu'en septembre 2009, une telle autorisation avait été accordée à cette entreprise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec et ce pour une durée de 5 ans;

Attendu que l'exploitation visée est maintenue à la même superficie que celle dont faisait état l'autorisation de 2009, soit 5,8 hectares;

Attendu que la Municipalité a entrepris des démarches visant l'exploitation d'un puit d'eau potable dont la localisation peut ou risque de subir une influence advenant l'exploitation de cette sablière;

Attendu que la Municipalité ne veut aucunement brimer les droits du propriétaire de ce terrain mais simplement s'assurer qu'aucune contrainte particulière ne mettra à risque l'exploitation future de notre nouvelle source d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte soumettre cette demande d'autorisation à la firme d'hydrogéologie ayant réalisée nos expertises en matière de recherche d'eau potable « Mission HGE inc. » afin que celle-ci nous produise ses propres commentaires et recommandations.

**14.08.4.3.1. Projet d'entente d'aide mutuelle pour la protection incendie soumis par la municipalité de Cacouna**

Attendu le projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie soumis par la municipalité de Cacouna;

Attendu que la municipalité de L'Isle-Verte a déjà adopté de telles ententes avec les municipalités que sont Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Éloi, Ville de Trois-Pistoles et Saint-Arsène;

Attendu que le principe d'entente d'aide mutuelle est d'assurer un service essentiel à un coût moindre pour nos municipalités respectives, n'exigeant que les coûts minimaux d'intervention (tels coût du pétrole, de la main-d'œuvre, bonbonnes oxygène et autres);

Attendu que le projet d'entente soumis fait état de tarifs qu'il serait essentiel et pertinent d'évaluer avant de prendre une décision finale sur la question;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte analyse l'impact de la tarification exigée, auprès de la municipalité de Cacouna, afin d'être en

mesure de bien évaluer les coûts liés à l'adhésion à cette entente.

**14.08.6.1. Demande d'un propriétaire de l'entreprise « Magasin L.J. Pettigrew »**

Attendu la demande déposée par monsieur Louis-Marie Pettigrew faisant état des risques d'accidents susceptibles de se produire sur la rue Rouleau, à proximité de l'entreprise « Magasin L.J. Pettigrew »;

Attendu qu'une section de cette route passe à proximité des entrepôts où ont à circuler régulièrement des clients de cette entreprise;

Attendu que les propriétaires de cette entreprise ont été témoin de situations pouvant laisser craindre à la sécurité de leur clientèle;

Attendu que le conseil municipal est bien conscient des risques soulevés;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte mette en application certaines mesures afin de sécuriser ce secteur de la rue Rouleau, dont :

- Une réduction de la limite de vitesse à 30 km/heure
- L'installation de dos d'âne.

**14.08.6.2. Contrat de déneigement avec le Ministère des transports du Québec**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte accepte les conditions de renouvellement du contrat de déneigement de 9,510 km proposées par le ministère des transports du Québec au montant de 58 577,90 \$. Ce contrat couvre l'entretien hivernal de la route collectrice s'étendant de la route 132 à la limite de notre territoire avec celui de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix.

**14.08.6.3. Demande d'audience public pour le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada**

Attendu que le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada représente l'un des plus importants projets de construction d'infrastructure de l'histoire du Canada;

Attendu que le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada suscite des inquiétudes quant aux risques de sécurité civile et aux écosystèmes sensibles associés à l'acheminement du pétrole à travers l'oléoduc;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que soit tenue un Bureau d'audience publique sur l'environnement spécifiquement sur l'oléoduc Énergie Est de TransCanada.

**14.08.6.5. Demande de budget d'opération de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte**

Faisant suite à la demande de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte et tenant compte de la justification des besoins exprimés, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement de la somme de 4 500 \$ à la Corporation, tel que prévu lors

de l'élaboration des prévisions budgétaires de la municipalité.

**14.08.6.7.**

**Mobilisation L'Isle-Verte - Demandes diverses**

Le comité « Mobilisation L'Isle-Verte » dépose une liste de besoins en lien avec l'inauguration prochaine du Mémorial, à savoir :

- Accès pour personne à mobilité réduite (fourniture du matériel requis et exécution des travaux par les employés municipaux)
- Travail par l'entrepreneur Yves Viel sur la base de béton, coût approximatif 350 \$ plus taxes
- Peinture dorée pour le Sacré-Cœur et lampadaires, coût 69 \$ plus taxes
- Achat d'un demi voyage de terre noire auprès de Tourbière Ouellet
- Achat de paillis, cèdres et fleurs auprès de l'Union des Jardiniers
- Matériel électrique divers
- Blocs de ciment afin de fixer un banc de parc (banc de vieillard)
- Décorations pour la cérémonie
- Fleurs pour la cérémonie
- Vin blanc et vin rouge ainsi que coupes et verres pour offrir un punch aux invités
- Participation d'un trompettiste pour la cérémonie (entre 100 \$ et 150 \$)
- Engazonnement d'une partie de terrain à proximité du mémorial.

À ce jour (8 août 2014), les revenus totaux de la corporation « Mobilisation L'Isle-Verte » totalisent : 50 548,00 \$  
Les coûts totaux s'élèvent à : 14 849,46 \$

Il est donc proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte autorise l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » à effectuer les dépenses, ci-haut, mentionnées à même les fonds qu'ils ont perçus.

**14.08.9.**

**Levée de la séance**

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Daniel Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

